

Rassemblement contre la répression à La Poste

La fédération SUD PTT dénonce la volonté, une fois de plus, de la direction de la Poste de criminaliser le mouvement social, de licencier ou de sanctionner des militant-e-s pour des faits de grève et d'action syndicale. Nous réaffirmons notre totale solidarité avec les camarades menacés de sanction et exigeons que Gaël ne soit pas licencié et qu'il n'y ait pas de sanctions disciplinaires pour Yann et Bertrand.

Au cours du conflit sur les bureaux de Chatillon, Clamart, Asnières, la direction n'a pas cessé de vouloir faire obstacle à l'expression des grévistes. Cela a été le refus aux grévistes et aux militants syndicaux de s'exprimer devant les non-grévistes ou d'informer les personnels d'autres bureaux. Cela a été la présence d'huissiers et de vigiles à la porte des bureaux. Cela a été, à certains moments, l'interdiction faite y compris aux non-grévistes d'entrer dans les bureaux. Cela a été la volonté d'exclure Gaël Quirante de la délégation désignée pour négocier avec la direction le 10 mai. Cela a été, à une autre date, la mise en cause de la présence dans la délégation d'un militant de la CGT. Cela a été un courrier interdisant aux grévistes de se rassembler à proximité des établissements de la Poste.

La direction en est même venue à enfermer les personnels de ce bâtiment dans leurs bureaux pendant des semaines. Et on pourrait encore multiplier les exemples. Nous avons une direction du Courrier qui laisse traîner en longueur les conflits, qui se refuse à prendre en compte les revendications des grévistes et qui multiplie les entraves au droit de grève. C'est l'intimidation des grévistes et les menaces de mise en absence irrégulière des grévistes, c'est la présence relativement courante d'huissiers et de vigiles devant les bureaux en grève, c'est aussi l'emploi des cadres à la place des grévistes sans parler de l'embauche illégale d'intérimaires.

La direction préfère dépenser des sommes folles pour casser les grèves. Elle tolère de moins en moins que les postières et postiers se révoltent contre leurs conditions de travail. La direction fait preuve d'autoritarisme vis-à-vis des personnels alors même que le mal-être et la souffrance au travail se développe dans les services. **Les réorganisations permanentes, les suppressions d'emplois, les reclassements aléatoires, l'accroissement des charges et de l'intensité physique et psychique du travail sont la cause de ce mal-être.**

Mais la direction de La Poste nie la réalité et sa seule attente, c'est que les organisations syndicales accompagnent les réorganisations. Quand ce n'est pas le cas, quand les personnels expriment leur révolte et leur

exaspération, c'est la répression contre les personnels et contre les militants syndicaux.

Ce n'est pas la première fois que la direction de la Poste cherche à criminaliser l'action syndicale. Ce fut le cas à Lille-Lezennes en 1989. Ce fut le cas à Bordeaux-Bègles en 2005, c'est aujourd'hui le cas dans les Hauts-de-Seine. A chaque fois, ce furent des demandes de révocation et de licenciement. A chaque fois la fédération et les militant-e-s de la fédération SUD PTT ont fait preuve d'une solidarité sans faille, comme cela a été le cas quand la répression a frappé des militant-e-s des Télécoms.

La direction de La Poste ne fera pas plier les militant-e-s de SUD et nous continuerons à appuyer les personnels dans leur lutte contre toutes les aliénations dans le travail. Les militant-e-s de SUD continueront à défendre les personnels contre le mal-être et la souffrance au travail et à les soutenir contre les réorganisations et les suppressions d'emploi. Il faut que la direction de la Poste le sache : la fédération SUD PTT et ses militant-e-s n'accepteront pas la répression, si elle doit frapper nos militants des Hauts-de-Seine, Gaël qui est menacé aujourd'hui de licenciement, Yann et Bertrand qui passeront ultérieurement en Conseil de discipline. Cet automne, nous mènerons bataille contre les sanctions disciplinaires, contre la répression qui touchent les militants syndicaux mais aussi les personnels.

Nous ne laisserons pas criminaliser notre action syndicale. Au mois de juin 2011, nous serons aux côtés des 16 camarades des Hauts-de-Seine s'ils sont traduits devant le tribunal correctionnel. Dès le 5 novembre, nous serons aux côtés de nos camarades de Bègles-Bordeaux qui passeront en tribunal correctionnel plus de 5 ans après les faits. Et ce sera l'occasion d'une campagne d'opinion publique contre la tentative de disqualifier notre action syndicale et les revendications des personnels, face à un pouvoir, face à un patronat qui refusent de plus en plus le droit aux salarié-e-s de contester et de se révolter contre la loi des riches et contre l'ordre capitaliste établi.

Non à la répression antisyndicale, non à la criminalisation de l'action syndicale, nous réaffirmons le droit de revendiquer, de contester et de se révolter. Non au licenciement de Gaël, non aux sanctions disciplinaires contre Yann et Bertrand !

Dialogue social en panne au Crédit Agricole

Les négociations nationales sont rompues au Crédit Agricole, l'ensemble des syndicats ayant refusé les propositions patronales sur les salaires. Depuis mars dernier, les syndicats ont quitté 4 séances de négociations. En attendant qu'elles soient ré-ouvertes sur les salaires, tous les syndicats ont décidé de ne plus siéger en Comité d'Entreprise ni en CHSCT des 39 Caisses Régionales. La rentrée sera chaude...

Festival d'Avignon : le temps de la colère

En ces temps de stigmatisation de certaines franges de la population, il est temps de faire converger les problématiques récurrentes que sont la précarité et l'appauvrissement. A l'appel de Sud-Culture 84, Solidaires 84, et d'associations (RESF, CIMADE, MRAP) et organisations politiques (NPA, PCF, Verts), une centaine de personnes ont profité de l'ouverture du 64^{ème} Festival d'Avignon pour déployer 3 immenses banderoles et dénoncer dans un tract, la politique du gouvernement à l'égard des sans-papiers.

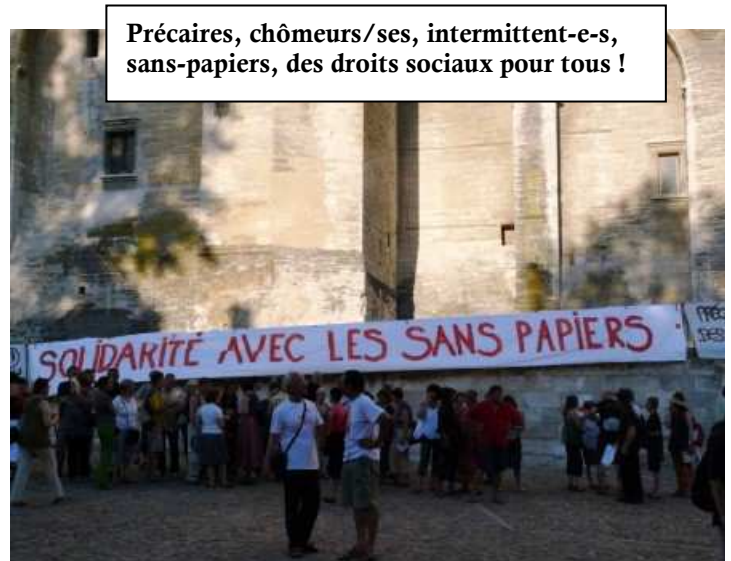
D'un côté **les précaires subissent au quotidien des conditions de travail indécentes, des salaires bas, des difficultés de logement, des contrats de travail sans avenir.** A Pôle Emploi, les chômeurs/ses sont accueilli-e-s par des ordinateurs et des téléphones, quoi de plus déshumanisant, les convocations mensuelles « non effectuées » mènent à la radiation immédiate et les offres d'emploi sont des cadeaux empoisonnés pour cause d'« employabilité ». **Les sans-papiers**, qui bossent comme des esclaves pour nourrir leurs familles, cherchent à régulariser leurs situations malgré un refus préfectoral, des familles entières sont démembrées pour atteindre le quota d'expulsé-e-s. **Les artistes et technicien-ne-s dits « intermittent-e-s »** courent après les cachets pour maintenir leurs droits à l'assurance chômage, le travail se fait de plus en plus rare car les compagnies et les festivals mettent la clé sous le paillason. La réforme amorcée des collectivités territoriales va aggraver très rapidement les problèmes de financement de la culture.

De l'autre côté, **les banquiers spéculent toujours plus et amassent des fortunes considérables, les entreprises européennes et internationales prospèrent** malgré la « CRISE », et les gouvernements dynamitent le service public et les droits sociaux au bénéfice du « bouclier fiscal » qui favorisent les plus riches.

Pour sortir de ce système de confiscation des richesses par une minorité, il est temps de se retrouver pour **faire converger nos luttes, défendre nos droits sociaux et exiger une juste répartition des richesses.** Notre volonté que la culture se batte aux côtés des sans papiers est un premier pas. Ne lâchons rien pendant l'été ! Faisons des festivals des tribunes pour amorcer la rentrée sociale, et préparer la grève générale reconductible qui fera tomber ce gouvernement rongé par les affaires.

Malgré un impressionnant dispositif policier, deux militants de Sud-Culture Solidaires ont pu pénétrer dans la Cour du Palais. Placés à gauche et à droite de Frédéric Mitterrand, ils ont lu la déclaration suivante :

« Monsieur le Ministre, en 2003, nous étions 100 000 intermittents. 7 ans plus tard, la moitié d'entre nous a disparu. Le spectacle vivant n'aura bientôt plus de vivant que le nom. Partout on taille dans le vif des budgets. Monsieur le Ministre, vous êtes entré en Sarkozy pour faire le sale boulot et faire avaler la pilule de la Réforme Générale des Politiques Publiques en matière de culture. Vos liens familiaux avec un certain Président n'abusent personne. Comme Philippe Val et Jean Luc Hess, vous êtes aux ordres de la pire politique de droite. En 2003, Bernard Faivre d'Arcier, alors directeur du Festival d'Avignon, déclara que tant qu'il serait directeur, le Festival ne se tiendrait pas sous surveillance policière. 7 ans plus tard, la police est partout. Mais 7 ans plus tard, à qui s'adresse encore le théâtre dans la Cour d'Honneur ? Sûrement pas aux précaires cantonnés à l'extérieur, sûrement pas aux sans papiers dont la traque rappelle les heures les plus sombres de notre histoire. Le 64^{ème} Festival s'ouvre comme si de rien n'était. Nous, artistes, intermittents, citoyens, appelons au sursaut, car résister se conjugue au présent. »



Le « 5^{ème} risque dépendance » : Bachelot déroule sa loi

De retour d'Afrique du sud, elle annonce de facto la mise à mort de 54 hôpitaux de proximité, pour dégager le terrain aux cliniques commerciales. Après les retraites, ce sera le tour de la couverture maladie !

La loi prévue pour cette fin d'année concernant le « 5^{ème} risque dépendance », donne le « la » ! Pour les députés UMP artisans du rapport de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, « créer une nouvelle branche de la Sécu alimentée par le déficit public n'est ni raisonnable, ni responsable ».

Ils proposent de faire financer la dépendance par les retraités eux-mêmes ; en alignant leur taux de CSG (de 6,6 à 7,5 % comme pour les actifs), en prélevant 1 journée de pension (comme les actifs qui ont perdu 1 jour férié), en réservant l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) aux seules personnes gravement dépendantes (suppression de l'APA pour 500 000 personnes), en récupérant les aides de l'APA sur le patrimoine (à hauteur de 20 000 € au-delà de 100 000 € de patrimoine). Et enfin pour tous les salarié-e-s ; l'obligation de souscrire, dès 50 ans, à une assurance privée pour couvrir l'éventuelle perte d'autonomie. **C'est l'introduction d'une allocation sociale... par capitalisation !**

L'Education nationale veut licencier un militant Solidaires

Le 8 juillet s'est tenue, à Toulouse, la Commission Administrative Paritaire Académique pour licenciement pour insuffisance professionnelle (à ne pas confondre avec la faute professionnelle) à l'encontre de notre camarade Christian Marion. Après 14 heures de présentations, auditions de témoins et débats, à 5 heures du matin, le verdict est tombé 9 votes pour le licenciement et 9 contre. Le Recteur ne prononce pas le licenciement de Christian Marion et laisse la responsabilité de la décision au Ministre de l'Education nationale.

Les conséquences d'un licenciement sont extrêmement graves. Outre le fait qu'il perde son emploi, son salaire et son poste, parce qu'il a plus de 60 ans, Christian Marion n'a droit à aucune indemnité. Et parce qu'il n'est fonctionnaire que depuis onze ans, il n'a droit à aucune pension de retraite de l'Education nationale.

Durant les 14 heures qu'a duré cette CAPA, la défense s'est employée à démontrer un à un tous les griefs retenus contre Christian Marion, et y est parvenue. **A aucun moment, l'insuffisance professionnelle n'a pu être prouvée.** Et malgré tout, il ne s'est trouvé personne parmi les membres du jury désignés par l'administration pour oser aller à l'encontre des préconisations de leur hiérarchie. Au cours de cette audience, tout et son contraire aura été dit et retenu à charge par l'administration contre notre collègue. Nous avons eu, entre autre, tout le loisir d'observer l'acharnement sournois de son inspectrice. Nous dénonçons le fait que cette CAPA ne soit qu'un simulacre de justice, nous en voulons pour preuve que l'ancien poste de Christian Marion ait déjà été pourvu alors même que la CAPA ne s'était pas encore tenue. Nous sommes en droit de penser que la décision était déjà prise.

La confusion entre les statuts d'enseignant, d'élus en conseil d'administration et de représentant syndical SUD Éducation a été permanente. Les attaques contre le syndicat SUD Éducation étaient à peine voilées contrairement à la réglementation en vigueur au cours de telles audiences.

A l'issue de cette CAPA, notre crainte de voir se reproduire ce type de procédure est entière. L'enseignement à tirer est que désormais tout un chacun peut être convoqué devant une telle instance sans motif fondé et se voir licencier du fait de son appartenance syndicale et/ou de l'acharnement de petits chefs. Le syndicat SUD Education continuera à s'opposer avec force et vigueur à cette hiérarchie autiste et autoritaire. La fédération SUD Education ne lâche pas l'affaire et poursuit son combat pour que justice soit rendue à Christian Marion, en lien avec Solidaires 31 et l'Union syndicale Solidaires.

Déclaration unitaire des élus paritaires concernant la CAPA des PLP demandée pour avis dans le cadre de la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle à l'encontre de Monsieur Christian Marion, PLP Entretien Textile, affecté au Lycée Professionnel Gabriel Péri, à Toulouse.

Christian Marion, Professeur des Lycées Professionnels, est convoqué devant nous pour la seconde fois en moins de deux ans, au motif d'insuffisance professionnelle. Il risque le licenciement.

Nous, élus des personnels, regrettons la tenue de cette CAPA pour différentes raisons : avant tout, elle témoigne de l'acharnement de l'administration à l'encontre d'un collègue ; ensuite le choix de la procédure n'est sans doute pas étranger à l'engagement syndical de cet enseignant ; enfin, les conditions de délibérations qui nous ont été proposées – sur la base d'une instruction à charge, réunion dans l'urgence et à une période peu propice, non respect des droit élémentaires de la défense et des principes fondamentaux du Droit, horaire de fin extrêmement tardif – sont tout simplement inadmissibles eu égard aux enjeux et aux conséquences de l'avis que nous devons émettre.

Nous réaffirmons par cette déclaration notre opposition à l'arbitraire et à l'injustice, quelles qu'en soient les formes.



Roissy : les réquisitions anti-grève étaient bien illégales !

Le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise vient enfin de rendre sa décision sur la réquisition de bagagistes grévistes au sein de la société Connecting Bag Services (C.B.S) par la Préfecture de la Seine Saint Denis, le 6 octobre 2005 : l'arrêt de réquisition est annulé !

Après plusieurs jours de grève sur l'aéroport de Roissy CDG, les bagagistes avaient été réquisitionnés par le Préfet sous le prétexte que leur grève nuisait « gravement à l'économie » de la zone aéroportuaire et que les bagages non délivrés - pourtant contrôlés et stockés en zone d'accès réservée aux titulaires de badges adéquats délivrés par la Préfecture - ne répondaient plus « aux exigences de sûreté » en terme de danger d'action terroriste. **Le 6 octobre 2005 au petit matin, les grévistes de CBS se font cerner par les gendarmes** de la Gendarmerie du Transport Aérien (GTA) - qui filmait la scène - et c'est le directeur de la société C.B.S qui lira l'acte de réquisition aux salariés, tout en refusant d'en remettre une copie aux délégués syndicaux qui se heurteront au même refus de la part du capitaine de la GTA.

L'acte de réquisition faisant état d'une amende de 10 000€ et de 6 mois de prison en cas de refus d'exécution, les salariés reprendront le travail dans la matinée du 6 octobre. **Pour autant, ils seront convoqués un par un dès le lendemain par la GTA** pour « refus de déférer à une réquisition émanant d'une autorité préfectorale » et devront signer un PV où était signifié, entre autres, « je suis conscient que nous sommes en Vigipirate rouge et que le blocage des bagages nuit à l'économie nationale ... » ! Or, « l'intérêt économique » ne justifie pas une accusation d'une atteinte grave et immédiate à l'ordre public. Le Tribunal administratif de Cergy Pontoise saisi par SUD Aérien, a considéré que le Préfet « ne justifie pas d'une atteinte à la sécurité publique susceptible de fonder le prononcé d'une mesure de réquisition ». La préfecture a donc piétiné le principe à valeur constitutionnelle du droit de grève.

Ce jugement qui annule une décision préfectorale de réquisition, même rendu 4 ans et demi après les faits, est important pour tous les salariés de la plate forme aéroportuaire de Roissy qui ne cessent de se confronter à **l'arbitraire de la Préfecture et de la police concernant l'attribution des badges d'accès en zone réservée, aux menaces des gendarmes sur le maintien de leur badge lors des conflits** ... et au mélange des genres lorsque un ancien sous-préfet chargé de l'aéroport de Roissy se retrouve aujourd'hui salarié d'un grand groupe intervenant sur les aéroports.